



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 55
Séance du vendredi 06 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARD a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange CARLOTTI PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 30 août 2024
Date d'exécution : 09 septembre 2024
Date d'affichage : 10 septembre 2024

OBJET : RÉCOMPENSES BACCALAURÉAT

Le président propose au conseil de pérenniser le dispositif qui avait permis au cours des années précédentes de récompenser les jeunes diplômés ayant obtenu leur baccalauréat avec mention et de maintenir le barème déjà appliqué, à savoir :

- Mention très bien : 300 €
- Mention bien : 250 €
- Mention assez bien : 200 €.

Sur cette base, en 2024, une somme de 3 450 serait alors consacrée à la gratification de quinze bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec mention (2 mentions TB, 5 mentions B et 8 mentions AB).

La dépense correspondante, sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 011, article 65132 (Prix).

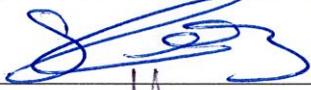
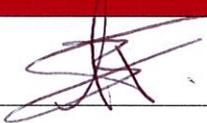
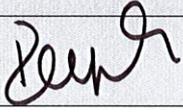
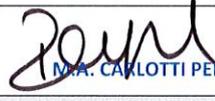
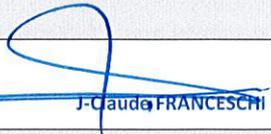
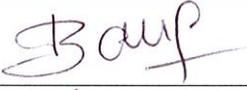
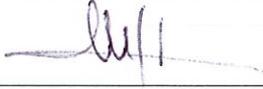
Pour mémoire, en 2023, une somme globale de 2 050 € avait été versée à 9 bacheliers (1 mention TB, 3 mentions B et 5 mentions AB).

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et décide de fixer ainsi qu'il suit le barème des gratifications financières allouées par la commune aux jeunes diplômés obtenant leur baccalauréat avec mention

- Mention très bien : 300 €
- Mention bien : 250 €
- Mention assez bien : 200 €,

Délibération n° 2024 – 55 : RÉCOMPENSES BACCALAURÉAT

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 M.A. CARLOTTI PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J. C. FRANCESCHI					 J-Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI